

15.X.1992



Direction générale
de l'Organisation des Etudes,
de l'enseignement de Promotion Sociale
et des Bâtiments scolaires
de la Communauté Française

Enseignement de Promotion Sociale

Monsieur VLAEMINCK Guy,
Administrateur délégué,
C.P.E.O.N.S.

rue des Halles, 13,

1000 BRUXELLES

Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes .

JS/5.277.009/Dossier n° 158 U
(à rappeler dans toute correspondance)

OBJET : Dossier pédagogique de régime 1
Unité de formation : Dessin croquis - niveau 1.
Classement : Enseignement secondaire supérieur de qualification.
Code : 61 10 01 U 22 C1.

ETABLISSEMENT : Ecole industrielle supérieure L. Collard
de la Ville de Mons.

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration,

F. DE LAET

11. Horaire de l'U.F. :

A. Horaire minimum

1. Dénomination des cours	classement des cours	Nombre total de périodes
Dessin croquis	C.S	120
.....
.....
.....
.....
2. Part d'autonomie		
.....
.....
.....
.....
3. Conseil des études		
Admission des élèves		
Rattrapage		
Bilan final		
Total des périodes		120

B. Part supplémentaire éventuelle

.....		
.....		
.....		
Total des périodes		

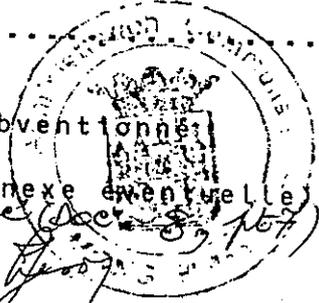
C. Total général des périodes

120

12. Date de la proposition : 6/4/92

Signature :
Représentant du pouvoir organisateur subventionné

13. Observations du service d'Inspection (annexe éventuelle)
Pas de critique fondamentale mais le titre délivré (Doc. 83 p. 7) reprendra l'intitulé de l'U.F.
Date : 28/08/92 Signature : J. LISON



J. LISON
INSPECTRICE

14. DECISION : ACCORD - ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

Motivation de la décision : observ. rencontrées

Date : 11/09/92 Signature : J. MEUNIER

J. MEUNIER

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

A l'issue de cette unité de formation, l'élève sera capable de réaliser une interprétation personnalisée du réel par l'exécution de dessins monochromes.

ANNEXE 2

PREREQUIS

Les candidats doivent pouvoir montrer des capacités suffisantes au point de vue graphisme et posséder un minimum de goût et de sens artistiques.

Ces aptitudes peuvent être jugées par le Conseil des Etudes sur base éventuelle d'un petit travail d'admission.

Par contre, tout candidat possédant un titre de niveau Secondaire Inférieur dans le domaine artistique serait admis directement dans cette formation.

ANNEXE 3

REGROUPEMENT - DEDOUBLEMENT

Pas de recommandations particulières.

ANNEXE 4

PROGRAMME

Dans cette unité de formation réservée au dessin, l'élève traitera les notions suivantes :

- . Etudes des proportions, report des mesures
- . Schéma du visage, du corps humain, notions d'anatomie
- . Notions de perspectives, horizon, points de fuites
- . Valeurs, volume, couleur, matière
- . Composition, cadrage, mise en page

ANNEXE 5

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

A l'issue de l'unité de formation, l'élève sera capable de maîtriser les outils et techniques apparentées suivantes :

- | | | |
|-----------|---|-----------|
| - Pinceau | - | Lavis. |
| - Plume | - | Hachurage |
| - Fusain | - | Frottis |
| - Bic | - | Trait |
| - Feutre | - | Aplat |

Il sera alors capable de réaliser d'après nature des croquis d'attitude, des natures mortes, des portraits, des drapés, des paysages, des intérieurs, des objets...

ANNEXE 6

PROFIL DU FORMATEUR

- bon enseignant